

RECY

20 VOIE CHANTERAINES 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001128131		1ere Gachée: 07:46 (1)		Date: 22/06/2026		HIOL2606222456		Zone: Sous Centrale											
		Quantité: 2.50 m3		référence commande(2): 03 26 87 72 20															
client: 410353		EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE ZI LA POMPELLE BP 107 Reims						Véhicule:											
chantier: DEPART								LM		LM									
		DEPART						LM		LUI MEME									
ARRIVEE CHANTIER										DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE		température: vitesse du vent: validité:	
convenue		réelle		debut		fin		chantier		centrale		00:00							
07:44																			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7)		Dmax							
PJNCNXA250		BORDURE										20							
ciment(type et classe)						Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)									
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R								0											
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 250																			
Propriétés particulières spécifiées																			
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)						LIVRAISON RECEPTIONNEE							
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE												NOM:							
												signature du client:							
ajout d'ingrédients sur chantier(9):														signature:					
type et quantité:																			
demandeur:																			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1